
Réindustrialisation et économie circulaire, une première en France ! Suite à une préemption historique, la Métropole Rouen Normandie signe le transfert de la propriété et des actifs de Chapelle Darblay à Veolia ce mardi 10 mai 2022

Après avoir exercé son droit de préemption pour sauver la papeterie Chapelle Darblay, la Métropole Rouen Normandie signe ce mardi 10 mai 2022 le transfert de la propriété et des actifs de l'usine à Veolia. Présidé par Nicolas Mayer-Rossignol, la Métropole se bat depuis des mois pour préserver ce véritable fleuron industriel implanté à Grand-Couronne, près de Rouen, et pour lequel une large coalition de 80 maires (dont Paris et le Havre) et parlementaires de toute la France et de tous horizons politiques s'était mobilisée en mars 2021 auprès du Président de la République, afin que l'État agisse en faveur du maintien du site et de ses activités. Chapelle Darblay est en effet un acteur majeur de la transition écologique et de l'économie circulaire en France. Le démantèlement de ce site stratégique aurait amené de nombreuses collectivités à enfouir ou brûler leurs déchets papiers plutôt qu'à les recycler, ou à les envoyer en Belgique et en Allemagne. Cette absurdité écologique et industrielle est en passe d'être évitée.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie : « C'est une décision historique pour l'écologie, l'économie circulaire et la réindustrialisation en France. Et cela se passe dans l'agglomération rouennaise ! En octobre 2021 le propriétaire de Chapelle Darblay, UPM, comptait vendre l'usine à un repreneur dont le projet aurait conduit à écarter l'activité de recyclage et de traitement in situ de papiers et de cartons. Nous activions alors notre droit de préemption, comme le permet la législation française, en vue de céder le site à un repreneur à même de préserver et de développer les savoir-faire en matière d'économie circulaire. Nous signons aujourd'hui le transfert de la propriété et des actifs de l'usine Chapelle Darblay à Veolia. C'est la première fois qu'une collectivité préempte un site de cette envergure avec ses actifs de production. Le même jour nous achetons et nous revendons, en l'occurrence au groupe Veolia. Tout au long de ce combat nous nous sommes tenus debout, notamment aux côtés des représentants syndicaux, dont le combat a été exemplaire et sans qui rien n'aurait été possible. Pour la justice sociale et climatique, pour l'emploi, on se bat. »

